



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

FC/PR

P.V. FI 01
P.V. CEB 02

Commission des Finances et du Budget

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020

Ordre du jour :

Evolution budgétaire – chiffres au 30 septembre 2020

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Georges Engel, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty remplaçant M. Gilles Baum, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Ministère des Finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes ;

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;

M. Etienne Reuter, Directeur, M. Raymond Bausch, Directeur adjoint, de l'Inspection générale des finances ;

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor ;

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur des « Affaires économiques et budgétaires » ;

M. Carlo Fassbinder, Directeur, M. Maurice Decker, de la Direction
« Fiscalité »

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding,
M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. David Wagner, observateur délégué

M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, membres
de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution
budgétaire
M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget,

*

Evolution budgétaire – chiffres au 30 septembre 2020

Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, présente la situation trimestrielle des finances publiques au 30 septembre 2020.

Les recettes de l'Administration centrale affichent une dégradation par rapport à la même période en 2019. En effet, selon l'optique SEC 2010, le total des recettes a diminué entre septembre 2019 et septembre 2020 d'environ un milliard d'euros, soit -7,1%. Cette diminution est liée aux mesures fiscales mises en place pour subvenir aux besoins de liquidités des entreprises. Les annulations des avances et les délais de paiements en matière de fiscalité directe représentent au 30 septembre 2020 des moins-values d'environ 228 millions d'euros. Les remboursements en matière de TVA se chiffrent à 1,36 milliard d'euros, ce qui représente une augmentation de +9,4% par rapport à la même période en 2019.

L'état des recettes au 30 septembre 2020 se présente comme suit :

Administration des contributions directes

Impôt sur les collectivités : l'Etat a encaissé au 30 septembre 1 428,6, soit -529,3 millions d'euros (-27%) par rapport au 30 septembre 2019. Cette rentrée représente 63,5% des sommes escomptées (au lieu de 75% qui auraient dû être atteints). M. le Ministre donne à considérer dans ce contexte que 2019 était une bonne année. L'évaluation des chiffres votés au budget s'était faite par rapport à 2019.

Les rentrées en provenance de l'Impôt commercial communal (« Gewerbesteier ») se chiffrent à 676,3 millions d'euros (-21,1%). Cette chute est moins importante que celle des rentrées de l'impôt sur les collectivités (64,2% du budget voté au lieu des 75% qui auraient dû être atteints).

Impôt sur le Revenu des personnes physiques

Recettes de 579,1 millions d'euros, soit 68,5% du budget voté.

Retenue sur traitements et salaires

Recettes de 3,267 milliards d'euros (+215,9 millions par rapport à la même période en 2019, soit 7,1% de plus). Il s'agit pour M. le Ministre d'une très bonne nouvelle vu le contexte difficile. Cette somme représente 68,6% du budget voté.

Recettes de l'impôt sur les revenus des capitaux

La rentrée de 240,3 millions d'euros représente une chute de -108,4 millions d'euros par rapport à 2019 (-31,1%). Il s'agit d'une position volatile.

Impôt sur la fortune

La rentrée s'élève à 576,9 millions d'euros (-5,9% par rapport à 2019). Ce montant représente 82,4% du montant budgétisé.

Retenue libératoire nationale sur intérêts :

18,9 millions d'euros (-7,1 millions d'euros ; -27,3% par rapport à 2019).

Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes

40,9 millions d'euros, +0,6% par rapport à 2019, ce qui représente 78,7% du budget voté. La pandémie n'a pas eu d'impact sur ce poste.

Les recettes brutes sur les jeux de casino chutent de 43,6%.

Au total les recettes enregistrées par l'Administration des contributions directes se sont élevées à 6,531 milliards d'euro, soit 66,7% du budget voté et -8,3% par rapport au 75% qui auraient dû être atteints en théorie.

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Les recettes provenant de la TVA se chiffrent à 2 760,2 millions d'euros, soit une baisse de 6,7% par rapport à 2019, ce qui représente 67% des recettes figurant au budget voté.

Les droits d'enregistrement n'enregistrent qu'une faible baisse de -2,4%, ce qui représente 67,3% du budget voté.

Taxe d'abonnement : Les rentrées sont restées stables par rapport à 2019 : 775,9 millions d'euros, +1,1% par rapport à fin septembre 2019, ce qui représente 71,4% du budget voté. M. le Ministre rappelle que les bourses avaient chuté en mars, mais qu'elles se sont rattrapées plus tard dans l'année.

Droits de succession : Les recettes s'élèvent à 59,5 millions d'euros, soit -38,1% par rapport à 2019 et 70% du budget voté.

Recettes totales de l'AED : 3 976,6 millions d'euros, soit 67,2% du budget voté.

Administration des douanes et accises

Les recettes ont été lourdement impactées par la pandémie :

- Les ventes d'essence ont chuté de -23,0%, entraînant une chute des recettes de -38 millions d'euros.
- Les ventes du diesel ont chuté de 22% entraînant une baisse des recettes de -109 millions d'euros.
- Les ventes des cigarettes ont marqué une légère baisse de -1,7%.
- Les ventes de tabac à fumer ont augmenté de 8,1%, entraînant une plus-value de quelque 21 millions d'euros.
- La vente d'alcool a augmenté de manière minimale (+630 000 euros).
- Les rentrées en provenance de la taxe sur les véhicules sont restées stables.

En conclusion, M. le Ministre informe que les recettes de l'Administration des douanes et accises représentent, avec les 1,180 milliard d'euros encaissés, 66,5% des recettes figurant dans le budget voté.

Au total : les recettes au 30 septembre 2020 s'élèvent à 11 862,8 millions d'euros, soit 66,8% du budget voté et donc environ 8% de moins que les 75% qui auraient dû être encaissés. Ces 8,2% représentent presque un mois de rentrées financières qui font actuellement défaut. Par rapport au 30 septembre 2019, la baisse des recettes se chiffre à 934 millions d'euros.

Au niveau des dépenses (voir le tableau p. 2 en annexe), M. le Ministre explique que la lutte contre la pandémie a engendré des dépenses importantes. Par rapport à septembre 2019, l'Etat a dépensé 1,630 milliard d'euros en plus.

Les dépenses ont augmenté de l'ordre de +2,4 milliards d'euros par rapport à la situation constatée fin septembre 2019. Cette augmentation de +17,4% est liée aux investissements élevés entrepris dans le contexte de la crise et l'acquisition de l'avion militaire. Les investissements se sont chiffrés au 3^e trimestre 2020 à quelque 2 milliards d'euros, y compris les aides aux entreprises, ce qui correspond à un accroissement de 30% par rapport à l'année dernière.

Les dépenses de consommation intermédiaire ont connu une hausse de +10,2%, soit +105,4 millions d'euros notamment dépensés pour l'entretien et l'exploitation de locaux et l'effet des 12^e provisoires.

Au niveau des transferts directs et transferts de capital, il faut noter 239,9 millions d'euros de dépenses supplémentaires par rapport à 2019 pour des investissements directs liés à la crise (centres de traitements, équipements médicaux, etc.).

Au niveau des transferts en capital, la hausse s'élève à 54,4%, soit 238,4 millions d'euros en plus par rapport à 2019 (notamment pour le Fonds militaire (avion A400 M) et les aides aux entreprises, ainsi que d'autres mesures sanitaires.

Les dépenses pour investissements (transferts directs et transferts en capital) enregistrées fin septembre étaient en hausse de +30 % par rapport à fin septembre 2019.

La rémunération des salariés était en hausse de +10,2% (+331 millions d'euros). Ce montant s'explique par une embauche de personnel, des recrutements divers, la mise en place de la réserve sanitaire de quelque 1 500 personnes, ainsi que les effets de la tranche indiciaire en début 2020 et les effets de la réforme du stage dans la fonction publique.

Au niveau des prestations sociales :

- Les dépenses du fonds de l'emploi ont connu une hausse de +910,1 millions d'euros (+68,2%), due notamment à la nécessité d'alimenter le fonds pour l'emploi (rémunération du chômage partiel).

Les autres transferts courants sont en hausse de +9,9%, soit de +595,7 millions d'euros, dont 482,5 millions pour les transferts à la sécurité sociale.

Le tableau de la page 3 montre que les dépenses ont augmenté de +2 442 millions d'euros (+17,4%) et que les recettes ont chuté de -1 064 millions d'euros (-7,1%). Compte tenu de cet effet de ciseaux négatif, le solde de l'Administration centrale s'est dégradé de -3,5 milliards d'euros par rapport à septembre 2019. Le solde de l'Administration centrale est donc déficitaire au 30 septembre 2020 de -2,75 milliards d'euros.

En septembre 2020, le solde déficitaire s'élève à 3,8 milliards d'euros (contre 682,4 millions d'euros en 2019). Ces chiffres sont exprimés hors opérations financières.

Quant aux chiffres établis selon les règles de la comptabilité de l'État au 30 septembre 2020, les recettes encaissées correspondent à 66,7% du total du budget voté pour 2020, soit 8,3 points de pourcentage de moins que le taux de 75% auquel on peut s'attendre après 9 mois. Du côté des dépenses totales, on observe une exécution correspondant à 84,8% du budget voté 2020, donc un taux d'exécution de 9,8 points de pourcentage supérieur au taux à atteindre fin septembre.

Le budget des opérations financières est montré sous forme de tableau.

Au niveau des recettes, on note que 3,992 milliards proviennent d'emprunts. Un premier emprunt, approuvé par la Chambre via la loi de garantie, s'élève à 2,5 milliards d'euros, alors que 1,5 milliard d'euros ont été empruntés sur base d'un emprunt souverain durable de l'État, émis sur base du cadre de référence pour les obligations durables. Il contribuera à financer et refinancer des projets à caractère durable, c'est-à-dire social et environnemental. 350 millions d'euros proviennent de l'émission de certificats de trésorerie.

Au niveau des dépenses, on note un remboursement d'un emprunt de 2 milliards d'euros en mai 2020.

Au 30 septembre 2020, l'Etat disposait de liquidités à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Vendredi dernier, l'Etat disposait de 2,2 milliards d'euros en trésorerie.

Discussion

M. Gilles Roth (CSV) demande pourquoi le Gouvernement a jugé opportun de devoir contracter un emprunt sur 2 milliards d'euros, mettant en doute que l'argent était nécessaire pour aider les entreprises à faire face à la pandémie. L'orateur note que 1,6 milliard d'euros ont été dépensés dans le contexte des mesures anti-Covid, dont la moitié pour le chômage partiel et le reste pour financer les mesures telles que celles figurant sur les relevés joints en annexe. De l'avis de M. Roth, les 605 millions comptabilisés comme « report de paiement » et 129 millions d'euros ont été comptés deux fois : une fois comme manque à gagner, vu que non encaissés auprès des entreprises et une fois comme aide. M. Roth voit mal de quelles sommes se composent les presque 4 milliards d'euros du solde déficitaire.

M. le Ministre promet de faire parvenir à la Chambre le calcul des chiffres cités. Il rappelle que les mesures Covid représentent aussi bien les aides que les sommes que l'Etat n'a pas pu encaisser. Il est rappelé que les dépenses effectuées en faveur des entreprises représentent en fait un manque à gagner pour l'Etat. Le relevé de la situation constitue en fait la photo d'une situation à un moment donné. Il ne faut néanmoins pas oublier que d'autres dépenses suivront avant la fin de l'année. Elles ne peuvent être qu'évaluées.

Une 2^e question de M. Roth porte sur la progression des frais de personnel des agents de l'Etat. L'orateur donne à considérer que les hausses des salaires du secteur privé vont avoir une répercussion sur la fonction publique. L'Etat prévoit en outre de nouvelles embauches qui vont entraîner une dépense permanente.

M. le Ministre répond que les embauches ont été nécessaires vu la hausse de la population vivant au Luxembourg et vu la crise actuelle, ainsi qu'un certain effet de rattrapage, étant donné que les embauches avaient ralenti suite à la crise de 2008. Il faut donc plus d'agents publics au niveau des administrations, des écoles, etc.. Le Gouvernement espère pouvoir également à l'avenir créer quelque 12 000 à 13 000 nouveaux emplois par an ce qui s'accompagnera inévitablement de l'embauche de nouveaux fonctionnaires. Par rapport au PIB, cette hausse du nombre d'agents publics est relative.

M. Fernand Kartheiser (ADR) demande à quels niveaux ont été effectuées les dépenses liées à la pandémie ? M. le Ministre explique que la Caisse nationale de santé a avancé les dépenses pour le congé pour raisons familiales. Ces avances de 230-250 millions d'euros seront bien entendu remboursées par l'Etat, en plusieurs étapes. M. le Ministre donne à considérer que ces mesures, si elles avaient été appliquées en France, auraient coûté 23 milliards d'euros à l'Etat français. L'effort est donc considérable.

M. François Benoy (déi gréng) pose une question concernant la baisse des recettes en provenance des produits du tabac. Alors que les ventes d'essence et de diesel ont baissé, l'Etat a constaté des ventes de tabac brut en hausse.

M. le Ministre rappelle que les ordres de grandeur étaient comparables au mois d'août. L'impact le plus important était sensible au moment du lock-down, mais les chiffres ne sont pas revenus au niveau d'avant la pandémie. Les ventes d'essence illustrent ce phénomène. On peut constater que les habitudes ont changé, ne serait-ce qu'au niveau des déplacements vers le lieu de travail. Le télétravail a engendré une baisse des mouvements et une chute des ventes de carburant. Les hausses au niveau du tabac s'expliquent probablement par un phénomène d'approvisionnement au printemps.

En réponse à une autre question de M. Kartheiser, M. le Ministre répond qu'à ces connaissances, aucune hausse additionnelle des accises n'est prévue au niveau du budget, mais l'introduction d'un impôt CO₂. Les recettes ne dépendent pas uniquement du prix, mais des quantités qui sont vendues. Une hausse des prix est souvent suivie d'une baisse de la quantité vendue. Il est très difficile d'évaluer de telles conséquences. La quantité variera également selon les décisions prises dans les pays voisins quant à une hausse des prix de l'essence ou du diesel.

M. André Bauler (DP) demande à combien s'élève la dette publique. M. le Directeur du Trésor répond que la dette s'élève à 16,5 milliards d'euros, donc 26,5% du PIB en fin d'année. Le chiffre précis ne peut être calculé qu'au jour le jour.

Une autre question de M. Bauler porte sur les intérêts sur des fonds en dépôt. Alors que ce chiffre était de 0,4 millions d'euros en 2019, il est de 15,2 millions d'euros aujourd'hui. Comment s'explique cette différence ? M. le Ministre assure les membres des deux commissions que la réponse sera fournie prochainement.

* * *

Luxembourg, le 3 novembre 2020

La Secrétaire-administratrice,
Francine Cocard

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes :

- Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 septembre 2020
- Administration centrale 2020 (selon SEC) :
 - Evolution des recettes et dépenses
 - Evolution des recettes et dépenses au 30 septembre 2020
- Budget de l'Etat pour 2020 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) :
 - Compte au 30 septembre 2020

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 SEPTEMBRE 2020

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	30-Sep		Variation 20/19		Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2020	2019	en mio. EUR	en %	2020	2019	2019	2020	2019
I. Contributions directes	6 531,0	7 011,0	-480,1	-6,8	9 793,2	8 941,1	9 482,7	66,7	78,4
1. Collectivités [1]	1 428,6	1 957,9	-529,3	-27,0	2 250,0	2 050,0	2 590,5	63,5	95,5
2. Assiette [1]	579,1	559,8	19,3	3,4	845,0	810,0	769,4	68,5	69,1
3. Salaires et traitements	3 267,1	3 051,2	215,9	7,1	4 765,0	4 265,0	4 110,1	68,6	71,5
4. Impôt de solidarité	339,8	365,5	-25,6	-7,0	604,6	548,1	573,6	56,2	66,7
5. Revenus de capitaux	240,3	348,7	-108,4	-31,1	470,0	445,0	515,5	51,1	78,4
6. Fortune [2]	576,9	613,2	-36,3	-5,9	700,0	670,0	770,9	82,4	91,5
7. Retenues libératoire nationale sur intérêts	18,9	26,0	-7,1	-27,3	37,0	36,0	31,5	51,1	72,2
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	40,9	40,7	0,2	0,6	52,0	49,0	56,7	78,7	83,1
9. Jeux de casino (recettes brutes)	8,3	14,7	-6,4	-43,6	22,0	22,0	20,6	37,7	66,8
10. Contributions directes - autres	31,1	33,4	-2,4	-7,1	47,6	46,1	43,9	65,3	72,6
Pour mémoire : impôt commercial communal [2]	676,3	857,4	-181,1	-21,1	1 053,0	960,0	1 135,7	64,2	89,3
II. Douanes & accises	1 180,3	1 308,6	-128,2	-9,8	1 729,1	1 655,6	1 778,8	68,3	79,0
11. Recettes UEBL brutes	682,5	763,6	-81,1	-10,6	978,6	934,6	1 037,4	69,7	81,7
Pour mémoire :									
Versements reçus de la Belgique (+)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-	-
Versements versés à la Belgique (-) [3] [4]	0,0	84,1	-84,1	-	45,0	45,0	0,0	-	186,9
12. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	132,1	162,3	-30,1	-18,6	228,4	219,2	221,4	57,9	74,0
13. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	126,5	116,8	9,7	8,3	157,1	151,3	161,0	80,5	77,2
14. Taxe sur les véhicules automoteurs	52,9	52,6	0,3	0,7	66,0	67,0	67,4	77,8	78,5
15. Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	33,1	32,8	0,3	1,5	43,4	40,9	46,4	78,4	79,7
16. Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	78,0	100,7	-22,7	-22,5	135,7	129,1	135,3	57,5	78,0
17. Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	51,1	56,9	-5,7	-10,0	88,6	85,0	79,7	57,8	66,9
18. Douanes & accises - autres	23,9	23,1	0,8	3,6	29,4	28,4	30,1	81,3	81,3
III. Enregistrement & domaines	3 976,6	4 181,2	-204,6	-4,9	5 918,7	5 566,1	5 646,9	67,2	75,1
19. Droits d'enregistrement	258,8	265,2	-6,4	-2,4	384,8	351,0	348,0	67,3	75,5
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	2 760,2	2 957,6	-197,4	-6,7	4 121,1	3 888,5	3 948,0	67,0	78,1
21. Taxe d'abonnement [5]	775,9	767,7	8,3	1,1	1 087,4	1 027,0	1 036,5	71,4	74,7
22. Taxe sur les assurances	49,3	45,8	3,5	7,7	58,0	55,9	57,8	85,1	82,1
23. Enregistrement & domaines - autres	132,4	144,9	-12,6	-8,7	267,6	245,8	256,7	49,5	59,0
Pour mémoire : Droits de succession [6]	59,5	96,2	-36,7	-38,1	85,0	85,0	116,0	70,0	113,2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	11 687,9	12 500,7	-812,8	-6,5	17 440,9	16 164,7	16 908,3	67,0	77,3
IV. Trésorerie de l'Etat	174,9	296,1	-121,2	-40,9	305,1	297,4	378,3	57,3	99,6
24. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	51,2	212,4	-161,2	-75,9	208,2	203,1	212,6	24,6	104,6
25. Intérêts de fonds en dépôt	15,2	0,4	14,8	3 545,2	1,0	2,0	30,5	1 521,6	20,9
26. Trésorerie de l'Etat - autres	108,5	83,3	25,2	30,3	95,9	92,3	135,2	113,1	90,2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	11 862,8	12 796,8	-934,0	-7,3	17 746,1	16 462,1	17 286,6	66,8	77,7

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Dans le cadre du rapprochement des méthodes de comptabilisation Lorr99-SEC, les transferts à effectuer vers la Belgique sont désormais comptabilisés sur un article de dépenses (04.0.35.010).

[4] Le montant versé en 2019 a été imputé au budget de l'année 2018 et ne figure dès lors pas au compte provisoire pour l'année 2019.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital.

20

20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

2

Administration centrale 2020 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin septembre					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019-2020	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	886.0	951.5	1 036.8	1 142.2	+ 105.4	+10.2%
2. Formation de capital	1 225.1	1 136.7	1 172.2	1 412.1	+ 239.9	+20.5%
3. Rémunération des salariés	2 772.2	3 005.6	3 248.0	3 579.0	+ 331.0	+10.2%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	416.8	450.9	431.8	476.3	+ 44.4	+10.3%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	112.5	158.6	162.3	155.3	- 7.0	-4.3%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 222.7	1 237.0	1 335.2	2 245.3	+ 910.1	+68.2%
7. Prestations sociales en nature	133.1	156.9	172.0	191.8	+ 19.7	+11.5%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	5 530.6	5 970.0	6 012.8	6 608.5	+ 595.7	+9.9%
- transferts à la sécurité sociale	3 502.2	3 745.4	3 647.8	4 130.2	+ 482.5	+13.2%
- transferts aux administrations locales	855.4	919.5	1 015.9	1 016.1	+ 0.2	+0.0%
- autres	1 173.0	1 305.0	1 349.1	1 462.2	+ 113.0	+8.4%
9. Transferts en capital	358.4	458.6	438.4	676.7	+ 238.4	+54.4%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	- 1.9	8.4	23.1	- 12.6	- 35.7	-154.8%
Dépenses totales	12 655.5	13 534.1	14 032.6	16 474.5	+2 441.9	+17.4%
Recettes						
11. Impôts sur la production	4 732.2	5 140.4	5 473.0	5 126.5	- 346.5	-6.3%
12. Impôts courants sur le revenu	5 851.5	6 324.0	6 980.1	6 535.3	- 444.8	-6.4%
13. Autres recettes	2 047.9	2 058.0	2 315.6	2 060.9	- 254.6	-11.0%
Recettes totales	12 631.5	13 522.3	14 768.6	13 722.7	-1 045.9	-7.1%
Solde	- 24.0	- 11.7	+ 736.0	-2 751.8	-3 487.8	-

20
20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

3

Administration centrale 2020 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 30 septembre 2020

	Situation fin septembre					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019 - 2020	
					en millions	en %
Dépenses.	12 656	13 534	14 033	16 475	+2 442	+17.4%
Recettes.	12 632	13 522	14 769	13 723	-1 046	-7.1%
Solde	- 24	- 12	+ 736	-2 752	-3 488	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

20
20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

4

Budget de l'Etat* pour 2020

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 30 septembre 2020

	Budget 2020	Situation fin septembre	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	17 786.7	11 861.1	66.7%
Dépenses	16 318.3	13 330.5	81.7%
Solde	+1 468.4	-1 469.4	-
Budget en capital			
Recettes	98.9	68.1	68.9%
Dépenses	2 249.6	2 412.6	107.2%
Solde	-2 150.7	-2 344.4	-
Budget total			
Recettes	17 885.6	11 929.2	66.7%
Dépenses	18 568.0	15 743.1	84.8%
Solde	- 682.4	-3 813.9	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

Budget des opérations financières	Budget 2020	Situation fin septembre	
		En valeur	en % du budget voté
Recettes des opérations financières	2 458.2	4 342.3	176.6%
Emprunts	2 457.0	3 992.2	162.5%
Emission de certificats de trésorerie	0.0	350.0	-
Autres	1.2	0.1	5.7%
Dépenses des opérations financières**	2 054.2	2 054.1	100.0%
Solde	+ 404.0	+2 288.2	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

**Amortissement de 2 milliards